



## Pret immobilier et organisme de crédit

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
l'organisme de crédit auquel nous avons souscrit un prêt immobilier nous réclame la somme de 230 euros. la raison donnée est que suite à un dysfonctionnement informatique les prélèvements des échéances n'étaient pas en phase avec le tableau d'amortissement. quels sont mes droits, peuvent ils réclamer alors que l'erreur vient d'eux?. merci de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

l'organisme de crédit auquel nous avons souscrit un prêt immobilier nous réclame la somme de 230 euros. la raison donnée est que suite à un dysfonctionnement informatique les prélèvements des échéances n'étaient pas en phase avec le tableau d'amortissement. quels sont mes droits, peuvent ils réclamer alors que l'erreur vient d'eux?

Le fait avancé par l'organisme de crédit est-il exact? Cette somme est-elle bien due?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je ne sais pas si la somme est dûe car je ne comprends pas le tableau d'amortissement, ni le taux qui est révisable.  
cordialement

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

je ne sais pas si la somme est dûe car je ne comprends pas le tableau d'amortissement, ni le taux qui est révisable.  
cordialement

La première chose à faire serait de vérifier que le tableau d'amortissement a été ou non respecté, voire de demander au banquier de justifier ses dires afin que vous soyez en mesure de bien comprendre la situation.

S'il y a eu une erreur effectivement, alors le banquier est en droit de demander la bonne exécution du contrat alors même que l'erreur provient de leur service.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Merci de votre réponse. cordialement.